**Présentation de la « Grille d’auto – évaluation stagiaire» (fiche F)**

**Objectifs de la fiche au regard de la nouvelle réglementation :**

La nouvelle réglementation en matière de stage insiste sur la nécessité que l’étudiant se questionne sur ses perspectives de carrière et modifie son CV au regard des compétences qu’il aura acquises. Cette fiche permet donc aux étudiants d’effectuer une analyse de leur stage et d’évaluer s’ils ont, à l’occasion de cette période de préprofessionnalisation, acquis des compétences qu’ils pourront mettre en avant en vue d’une future insertion professionnelle. Il va de soi que selon, le niveau d’études (Licence ou bien Master et Licence professionnelle), l’utilité de cette auto-évaluation est variable. Son usage est donc simplement recommandé et c’est aux responsables des formations et des stages de définir si cette étape est nécessaire.

**Mode d’emploi de la fiche :**

Dans cette grille, l’étudiant évaluera les compétences qu’il a acquises au cours de son stage. Elle comporte les mêmes rubriques que la grille à remplir par le tuteur entreprise **(Grille d’évaluation en fin de parcours tuteur entreprise).** Une analyse comparative des deux grilles pourra ainsi être effectuée. Les différences éventuelles de perception entre l’étudiant et le tuteur en entreprise pourront susciter un vrai questionnement de l’étudiant sur le positionnement à adopter en vue d’une future insertion professionnelle.

D’un point de vue pratique, l’étudiant doit donc remplir la grille à la fin de son stage et l’annexer au travail à rendre en vue de l’évaluation finale (rapport, mémoire ou autre).